

GIULIO CESARE GIORGINI
MAÎTRE DE CONFÉRENCES HDR À UNIVERSITÉ CÔTE D'AZUR

Section 01 Droit privé et sciences criminelles
Membre du GREDEG (UMR 7321 CNRS/UniCA)

Adresse professionnelle :

Faculté de Droit et Science politique
Avenue du Doyen Louis Trotabas
06050 Nice Cedex 1 (F)
Tél. : +33 4 89 15 26 04

Courriel : giulio-cesare.giorgini@univ-cotedazur.fr

CARRIÈRE ET CURSUS

SITUATION ACTUELLE

- 2024** Habilitation à Diriger des Recherches
Mémoire de recherche : *L'éthique du droit commercial international – Au-delà de l'insolvabilité* soutenu le 28 juin 2024 à l'Université Côte d'Azur
Garant : J.-S. Bergé
- 2023-**
2023- Membre élu du CNU 01 (suppléant)
Maître de conférences Hors Classe
Retenu pour une promotion nationale à la Hors Classe par le CNU 01
Évaluation UCA : Très Favorable
- 2022-2025** RIPEC 3 (*Activité scientifique*)
Évaluation CNU 01 : AAA – Évaluation UCA : AAA
- 2020-** Maître de conférence de droit privé et sciences criminelles à l'Université Côte d'Azur, Faculté de Droit et Science politique de Nice, EUR LexSociété
- Sept. 2007** Recrutement en tant que maître de conférences en droit privé et sciences criminelles à l'Université Nice Sophia Antipolis
- 2007** Qualification aux fonctions de maître de conférences par le CNU
- 2004** Doctorat en droit privé et sciences criminelles, Institut du Droit de la Paix et du Développement (Université Nice Sophia Antipolis). *Méthodes conflictuelles et règles matérielles dans l'application des « nouveaux instruments » de règlement de la faillite internationale*, Préf. Dominique Vidal, Nouvelle Bibliothèque de Thèses, Vol. 53, Paris, Dalloz, 2006, 739 p. soutenue le 20 décembre 2004 à l'Université Nice Sophia Antipolis.
Mention très honorable avec félicitations du jury à l'unanimité.
Prix de thèse René-Jean Dupuy

FONCTIONS A L'UNIVERSITE NICE SOPHIA ANTIPOLIS / UNIVERSITE COTE D'AZUR

- 2007-** Maître de conférence de droit privé et sciences criminelles à l'Université Côte d'Azur, Faculté de Droit et Science politique de Nice, EUR LexSociété (antérieurement Université Nice Sophia Antipolis)
- 2005-2007** Chargé de Travaux Dirigés à l'Université Nice Sophia Antipolis
- 2003-2005** ATER à l'Université Nice Sophia Antipolis
- 2000-2003** Allocataire de recherche en droit international et Moniteur (CIES) à l'Université Nice Sophia Antipolis

LANGUES

Italien, Français : bilingue
Anglais : équiv. niveau C2

PUBLICATIONS ET PRODUCTION SCIENTIFIQUE**a) Ouvrages, directions scientifiques d'ouvrages**

1. I. Queirolo, R. Espinosa Calabuig, G.C. Giorgini, N. Dollani (dir.), C.E. Tuo, L. Carpaneto, S. Dominelli (éd.), *Brussels I bis Regulation and Special Rules: Opportunities to Enhance Judicial Cooperation*, Canterano, Aracne Editrice, 2021, 411 p.
2. G. C. Giorgini, *Droit des entreprises en difficulté 2020-2021*, Gualino, Lextenso éd., Paris, 2020, 613 p.
3. J.-S. Bergé, G.C. Giorgini (dir.), *Le sens des libertés économiques de circulation / The Sense of Economic Freedoms of Movement*, coll. Droit|Economie International, préf. B. Remiche, Bruxelles, Bruylant, 2020, 430 p.
4. D. Vidal, **G. C. Giorgini**, *Droit des entreprises en difficulté 2016-2017*, Paris, Gualino, Lextenso éd., 2016, 627 p.
5. J.-L. Vallens, **G. C. Giorgini** (dir.), *Etude des procédures d'insolvabilité*, Paris, Société de Législation Comparée, 2015, 130 p.
6. **G. C. Giorgini**, S. Perez (dir.), *Droit et marché de l'art en Europe – Régulation et normalisation du risque*, Bruxelles, Bruylant, 2015, 299 p.
7. D. Vidal, **G. C. Giorgini**, *Droit des entreprises en difficulté 2015-2016*, Paris, Gualino, Lextenso éd., 2015, 620 p.
8. D. Vidal, **G. C. Giorgini**, *Droit des entreprises en difficulté 2014-2015*, Paris, Gualino, Lextenso éd., 2014, 660 p.

9. G. C. Giorgini, *Méthodes conflictuelles et règles matérielles dans l'application des « nouveaux instruments » de règlement de la faillite internationale*, Préf. D. Vidal, Nouvelle Bibliothèque de Thèses, Vol. 53, Paris, Dalloz, 2006, 739 p.

b) Articles

1. G.C. Giorgini, « Le Financement des Contentieux par des Tiers (FCT) : une réponse ad hoc pour le traitement de l'insolvabilité ? », *Revue Internationale de Droit Économique* 2024, p. 111-130.
2. C. Fort, **G.C. Giorgini**, « Le régime juridique des actifs numériques en prévention », *Rev. proc. coll.* 2023, n° 6, dossier 50, p. 1-4.
3. M. Menjucq, Y. Brulard, P. Ehret, **G.C. Giorgini**, « La protection du débiteur en droit comparé – Table ronde », *Rev. proc. coll.*, 2022, n° 5, entretien 3, p. 1-9.
4. C. Fort, **G.C. Giorgini**, « Le vote et l'adoption des plans », *Juris-Classeur Périodique éd. E*, 2021, n° 49, étude 1528, p. 35-39.
5. G.C. Giorgini, « La notion de “procédure en cours” au sens du droit des entreprises en difficulté », *Gazette du Palais*, 26 oct. 2021, n° 428a8, p. 50-54.
6. M.-H. Monsérié-Bon, **G.C. Giorgini**, N. Partouche, J. Cavelier, « Les cadres de restructuration préventive ; un nouveau défi », *Juris-Classeur Périodique éd. E*, 2020, n° 9, p. 22-26.
7. G.C. Giorgini, « Valeur de l'entreprise et droit de l'insolvabilité – De la théorie de la négociation aux negotiauctions », *Revue International de Droit Economique*, 2019, n° 2, p. 193-210.
8. **G. C. Giorgini**, E. Lecea, « Les défis pratiques à relever pour une mise en œuvre effective du Règlement insolvabilité », *Bulletin Joly Entreprises en difficulté*, mars 2018, n° 115q5, p. 162-164.
9. G. C. Giorgini, « Le droit français des entreprises en difficulté s'adapte au règlement Insolvabilité du 20 mai 2015 », *Gazette du Palais*, 16 janv. 2018, n° 311c6, p. 53-56.
10. G. C. Giorgini, « La “sauvegarde”, procedura concorsuale di prevenzione della crisi d'impresa », *Diritto dell'impresa*, 2017, n° 2, p. 329-346.
11. G. C. Giorgini, « Les protocoles entre autorités de la procédure d'insolvabilité », *Bulletin Joly Entreprises en difficulté*, janv. 2016, n° 112y6, p. 69-71.
12. G. C. Giorgini, « Risque économique et procédures d'insolvabilité dans le droit uniforme OHADA », *Diritto dell'impresa*, 2015, n° 3, p. 485-504.
13. Chronique de la Revue Juridique de l'Environnement, rubriques « Droit des entreprises en difficulté » et « Droit international », 2014-.

14. G. C. Giorgini, « Il centro degli interessi principali del debitore insolvente in diritto comparato », *Giurisprudenza commerciale*, 2013, n° 3, p. 612-647.
15. G. C. Giorgini, « La place de la négociation dans la faillite internationale », *Revue Internationale de Droit Économique*, Les dossiers de la RIDE, 2012, p. 83-108.
16. G. C. Giorgini, « Le centre des intérêts principaux du débiteur insolvable en droit comparé », *Revue Internationale de Droit Comparé*, 2012, n° 4, p. 867-902.
17. G. C. Giorgini, « Les limites des méthodes en droit international des affaires. Pour dépasser une simple lecture économique », *Journal du Droit International*, 2011, n° 3, p. 517-544.
18. G. C. Giorgini, « La rupture des relations contractuelles et le principe du contradictoire », *RRJ – Droit prospectif*, 2007, p. 1699-1726.
19. G. C. Giorgini, « Arbitrage et droit européen des faillites », *Revue des Affaires Européennes / Law & European Affairs*, 2005, p. 259-270.

c) Chapitres d'ouvrages, participation à des ouvrages collectifs

1. G.C. Giorgini, « Droits humains et procédures d'insolvabilité » in *Liber amicorum – Mélanges en l'honneur de Jean-François Renucci*, Paris, Dalloz, 2024, p. 295-307.
2. G.C. Giorgini, « Les procédures collectives du droit des entreprises en difficulté au service de l'humain » in Y. Strickler (dir.), *La procédure au service de l'humain*, coll. Procédure(s), Bruxelles, Bruylant, 2024, p. 71-87.
3. G. C. Giorgini, « Louis Josserand – Président de la Société de Législation Comparée (1938) » in N. Cornu Thénard et S. Soleil (dir.), *La Société de Législation Comparée – Etudes sur 150 ans d'histoire*, Paris, SLC, 2023, p. 188-192.
4. G. C. Giorgini, « La responsabilité du rédacteur du certificat de coutume » in G. Cerqueira (dir.), *Certificat de coutume – Pratiques en droit des affaires internationales*, Paris, Société de législation comparée, 2023, p. 145-161.
5. M. Menjucq (dir.), *Directive (UE) 2019/1023 du 20 juin 2019 relative aux cadres de restructuration préventive – Commentaire article par article*, Préf. D. Fasquelle, coll. Droit de l'Union Européenne, Bruxelles, Bruylant, 2023, 348 p. [tous les développements sur le droit italien].
6. G. C. Giorgini, « L'accompagnement des entreprises sinistrées dans le cadre des procédures de prévention des difficultés des entreprises » in S. Perez, C. Saint-Didier (dir.), *Aspects juridiques des inondations (Prévention – Gestion – Responsabilités)*, coll. Thèses & Actes, Lyon, Edilaix, 2022, p. 215-228.
7. G. C. Giorgini, « Crypto-actifs et procédures d'insolvabilité » in P. Ehret (éd.) *Annuaire de l'insolvabilité 2022*, Achem, Schultze & Braun, 2021, p. 38-46.

8. G. C. Giorgini, « Les juridictions consulaires françaises, juges du droit économique », in X. Latour et A.-S. Siew-Guillemin (dir.), *Les juridictions au cœur des interactions sociales – Approche franco-russe*, Paris, L’Harmattan, 2021, p. 119-134.
9. C. Elmasry, **G. C. Giorgini**, « Reconciling the Brussels Ia Regulation and other European private international law instruments » in I. Queirolo, R. Espinosa Calabuig, G.C. Giorgini, N. Dollani (dir.), C.E. Tuo, L. Carpaneto, S. Dominelli (éd.), *Brussels I bis Regulation and Special Rules : Opportunities to Enhance Judicial Cooperation*, Canterano, Aracne Editrice, 2021, p. 215-235.
10. G. C. Giorgini, « L’entreprise en difficulté » in J.-B. Racine (dir.), *Les grands concepts du droit économique*, Paris, Lextenso, 2020, p. 301-317.
11. G. C. Giorgini, « Les besoins du commerce international à l’ère de la révolution algorithmique » in J.-S. Bergé, G.C. Giorgini (dir.), *Le sens des libertés économiques de circulation / The Sense of Economic Freedoms of Movement*, coll. Droit|Economie International, préf. B. Rémiche, Bruylant, Bruxelles, 2020, p. 179-186.
12. J.-S. Bergé, **G.C. Giorgini**, « Introduction » in J.-S. Bergé, G.C. Giorgini (dir.), *Le sens des libertés économiques de circulation / The Sense of Economic Freedoms of Movement*, coll. Droit|Economie International, préf. B. Rémiche, Bruylant, Bruxelles, 2020, p. 13-20.
13. G. C. Giorgini, « F comme Fidélité » in T. Garcia, D. Espagno-Abdie et M. Touzeil-Divina (dir.), *Les mots d’Annie : Droit(s) au cœur & à la culture – Mélanges en l’honneur d’Annie Héritier*, Editions L’Építoge – Lextenso, Lyon, 2017, p. 107-114.
14. U. Bellagamba, **G. C. Giorgini**, « Intelligence artificielle et citoyenneté(s) » in U. Bellagamba, E. Blanquet, E. Picholle et D. Tron (sous dir.), *Citoyennetés spéculatives - Actes des 8e Journées interdisciplinaires Sciences & Fictions de Peyresq 29 mai -1^{er} juin 2014*, Saint-Martin-du-Var, Editions du Somnium, 2016, p. 95-119.
15. G. C. Giorgini, « Protection des données » in L. Sautonie-Laguionie (sous dir.), *Le règlement 2015/848 du 20 mai 2015 relatif aux procédures d’insolvabilité – Commentaire article par article*, Paris, Société de Législation Comparée, 2015, coll. TEE, p. 375-388.
16. J.-L. Vallens, **G. C. Giorgini**, « Atelier insolvabilité » in B. Fauvarque-Cosson (sous dir.), *Le droit comparé au XXI^e siècle – Enjeux et défis*, Paris, Société de Législation Comparée, 2015, p. 213-214.
17. G. C. Giorgini, « L’œuvre d’art et la normalisation du risque de défaillance » in G. C. Giorgini, S. Perez (sous dir.), *Droit et marché de l’art en Europe – Régulation et normalisation du risque*, Bruxelles, Bruylant, 2015, p. 243-262.
18. G. C. Giorgini, « Les plans de réorganisation », « Influences / Sources / Réformes en cours » in J.-L. Vallens, G. C. Giorgini (sous dir.), *Etude des procédures d’insolvabilité*, Paris, Société de Législation Comparée, 2015, p. 63-77 et p. 87-92.

19. U. Bellagamba, **G. C. Giorgini**, « Intelligence artificielle et citoyenneté(s) » in *Annales de la Faculté de droit et science politique de Nice – Année 2014*, Paris, L'Harmattan, 2015, p. 47-70.

20. G. C. Giorgini, « Le traitement du préjudice environnemental dans l'insolvabilité interne et internationale » in *Pour un droit économique de l'environnement - Mélanges en l'honneur de Gilles J. Martin*, Ed. Frison-Roche, Paris, 2013, p. 203-221.

d) Chroniques

Membre de l'équipe du GREDEG dirigée par Pascale STEICHEN, Grégoire LERAY et Isabelle DOUSSAN en charge de la chronique « Droit privé et droit économique de l'environnement » pour la *Revue Juridique de l'Environnement*

e) Notes de jurisprudence

1. G. C. Giorgini, Coordination entre procédures d'insolvabilité principale et secondaire – Note sous CJUE, 3e Ch., 18 avr. 2024, aff. jointes C-765/22 et C-772/22, *Luis Carlos e.a. v Air Berlin Luftverkehrs KG e.a.*, *Gazette du Palais* 24 sept. 2024, n° GPL468c1, p. 50-51.
2. G. C. Giorgini, Privilèges de juridiction et ouverture d'une procédure d'insolvabilité en France – Note sous Com., 12 juin 2024, n° 22-16.626, *Gazette du Palais* 24 sept. 2024, n° GPL468c4, p. 49-50.
3. G. C. Giorgini, Confidentialité de la conciliation et exigences prudentielles – Note sous Com. 3 juill. 2024, n° 22-24.068, *LEDEN* sept. 2024, n° DED202n3, p. 2.
4. G. C. Giorgini, Fin des privilèges de juridiction des articles 14 et 15 du Code civil – Note sous Com. 12 juin 2024, n° 22-16.616, *LEDEN* juill. 2024, n° DED202m2, p. 2.
5. G. C. Giorgini, Responsabilité du commissaire à l'exécution du plan – Note sous Com. 2 mai 2024, n° 22-21.577, *LEDEN* juin 2024, n° DED202k4, p. 5.
6. G. C. Giorgini, Articulation entre procédures d'insolvabilité principale et secondaire – Note sous CJUE, 3e Ch., 18 avr. 2024, aff. jointes C-765/22 et C-772/22, *Luis Carlos e.a. v Air Berlin Luftverkehrs KG e.a.*, *D. actu.* 15 mai 2024.
7. G. C. Giorgini, Levée de la confidentialité du mandat ad hoc et de la conciliation – Note sous Com. 22 nov. 2023, n° 22-17.798, *Gazette du Palais* 19 mars 2024, n° GPL460t3, p. 59-61.
8. G. C. Giorgini, Loi applicable aux effets de l'ouverture d'une procédure d'insolvabilité sur les instances en cours – Note sous Com. 13 déc. 2023, n° 22-17.464, *Gazette du Palais* 19 mars 2024, n° GPL460s8, p. 58-59.

9. G. C. Giorgini, Effets de l'ouverture d'une procédure d'insolvabilité au bénéfice d'une entreprise d'assurance – Note sous Com. 13 déc. 2023, n° 21-047 et 21-24.496, *Gazette du Palais* 19 mars 2024, n° GPL460s9, p. 56-58.
10. G. C. Giorgini, Ouverture d'une procédure d'insolvabilité européenne, *vis attractiva concursus* et sort du contrat de travail dans l'hypothèse d'un transfert d'entreprise – Note sous Com. 20 déc. 2023, n° 21-18.146, *Gazette du Palais* 19 mars 2024, n° GPL460t1, p. 55-56.
11. G. C. Giorgini, Procédure d'appel : applicabilité générale des délais de distance – Note sous Com. 8 févr. 2024, n° 21-23.686, *LEDEN* mars 2024, n° DED202e0, p. 2.
12. G. C. Giorgini, Effets de l'ouverture d'une procédure d'insolvabilité sur une instance en cours – Note sous Com. 13 déc. 2023, n° 22-17.464, *LEDEN* févr. 2024, n° DED202d6, p. 3.
13. G. C. Giorgini, Ouverture d'une procédure d'insolvabilité et instance en cours – Note sous Com., 13 déc. 2023, n° 21-21.047, *D. actu.* 26 janv. 2024.
14. G. C. Giorgini, Déclaration de créance et reprise d'une instance en cours – Note sous Com. 4 oct. 2023, n° 22-12.128, *D. actu.* 26 oct. 2023.
15. G. C. Giorgini, Règlement Insolvabilité et extension de la procédure collective ouverte en France – Note sous Com. 13 sept. 2023, n° 22-12.855, *D. actu.* 6 oct. 2023.
16. G. C. Giorgini, Fixation de la rémunération du conciliateur – Note sous Com., 14 déc. 2022, n° 21-16.655, *Gazette du Palais* 18 avr. 2023, n° GPL448i2, p. 57-58.
17. G. C. Giorgini, Confidentialité de la conciliation, encore et toujours – Note sous Com., 5 oct. 2022, n° 21-13.108, *Gazette du Palais* 18 avr. 2023, n° GPL448i0, p. 56-57.
18. G. C. Giorgini, Délai de déclaration de la créance résultant de la résiliation d'un contrat en cours – Note sous Com., 18 janv. 2023, n° 21-15.514, *Gazette du Palais* 18 avr. 2023, n° GPL448h8, p. 61-62.
19. G. C. Giorgini, Nullités de la période suspecte et effet indirect horizontal de la directive Insolvabilité – Note sous Com., 14 déc. 2022, n° 21-14.206, *Gazette du Palais* 18 avr. 2023, n° GPL448h4, p. 55-56.
20. G. C. Giorgini, Effets de la caducité de l'accord de conciliation sur l'aval consenti – Note sous Com., 8 mars 2023, n° 21-19.202, *D. actu.* 29 mars 2023.
21. G. C. Giorgini, Arrêt des poursuites individuelles et exequatur d'une sentence arbitrale – Note sous Com., 8 févr. 2023, n° 21-15.771, *D. actu.* 8 mars 2023.
22. G. C. Giorgini, Interprétation du droit des entreprises en difficulté français à la suite de la transposition de la directive « Insolvabilité » – Note sous Com., 14 déc. 2022, n° 21-14.206, *D. actu.* 19 janv. 2023.

23. G. C. Giorgini, Retour sur la confidentialité du mandat *ad hoc* et de la conciliation – Note sous Com., 5 oct. 2022, n° 21-13.108, *D. actu.* 19 oct. 2022.
24. G. C. Giorgini, Insolvabilité et responsabilité de la société (grand-) mère étrangère – Note sous CJUE, 8e Ch., 10 mars 2022, n° C-498/20, *Gazette du Palais* 27 sept. 2022, n° GPL440j9.
25. G. C. Giorgini, Exequatur en France d'une décision monégasque de condamnation à combler le passif – Note sous Civ., 1re, 9 févr. 2022, n° 10-21.955, *Gazette du Palais* 27 sept. 2022, n° GPL440k0.
26. G. C. Giorgini, Instances en cours et ouverture d'une procédure d'insolvabilité au bénéfice d'une entreprise d'assurance – Note sous Civ., 2e, 25 mai 2022, n° 19-12.048, *Gazette du Palais* 27 sept. 2022, n° GPL440k1.
27. G. C. Giorgini, Délai de production des créances dans une procédure secondaire par le syndic de la procédure principale – Note sous CJUE, 9e Ch., 25 nov. 2021, n° C-25/20, *Gazette du Palais* 19 avr. 2022, n° GPL434v3.
28. G. C. Giorgini, Procédure d'insolvabilité et action du salarié fondée sur le transfert du contrat de travail – Note sous Soc., 8 déc. 2021, n° 20-13.905, *Gazette du Palais* 19 avr. 2022, n° GPL434v7.
29. G. C. Giorgini, Centre des intérêts principaux du travailleur frontalier – Note sous Civ., 2e, 4 nov. 2021, n° 20-11.030, *Gazette du Palais* 19 avr. 2022, n° GPL434v8.
30. G. C. Giorgini, Action révocatoire d'un paiement effectué par un tiers en exécution d'un contrat – Note sous CJUE, 1re Ch., 22 avr. 2021, n° C-73/20, *Gazette du Palais* 13 juill. 2021, n° 424m2, p. 45-46.
31. G. C. Giorgini, Exécution des décisions d'insolvabilité dans l'UE – Note sous Civ., 1re, 3 mars 2021, n° 19-20.393, *Gazette du Palais* 13 juill. 2021, n° 424m3, p. 46-48.
32. G. C. Giorgini, Effet international de la suspension des poursuites individuelles résultant de la loi étrangère applicable à la procédure d'insolvabilité – Note sous Com., 12 nov. 2020, n° 19-10.579, *Gazette du Palais* 13 avr. 2021, n° 401s5, p. 60.
33. G. C. Giorgini, Arrêt des poursuites individuelles et exequatur d'une sentence arbitrale étrangère – Note sous Com., 12 nov. 2020, n° 19-18.849, *Gazette du Palais* 12 janv. 2021, n° 394p7, p. 53.
34. G. C. Giorgini, Délai de déclaration applicable au créancier étranger établi en France – Note sous CA Versailles, 13e Ch., 3 nov. 2020, RG n° 19/06944, *Gazette du Palais* 12 janv. 2021, n° 394m2, p. 61.
35. G. C. Giorgini, Tierce opposition du créancier bénéficiant d'une saisie-attribution au jugement arrêtant le plan de redressement – Note sous Com., 7 oct. 2020, n° 19-14.126, *Gazette du Palais* 12 janv. 2021, n° 394m3, p. 75.

- 36.** G. C. Giorgini, Décision du comité de créanciers statuant sur le projet de plan et délai de contestation – Note sous CA Paris, Pôle 5, Ch. 9, 22 oct. 2020, RG n° 20/06785, *Gazette du Palais* 12 janv. 2021, n° 394m4, p. 77.
- 37.** G. C. Giorgini, Reconnaissance des pouvoirs du syndic étranger et appréciation de l'ordre public international dans les procédures d'insolvabilité européennes – Note sous Com., 16 juill. 2020, n° 17-16.200, *Gazette du Palais* 13 oct. 2020, n° 388x4, p. 56.
- 38.** G. C. Giorgini, Compétence des juridictions de l'État membre d'ouverture de la procédure d'insolvabilité et actions révocatoires – Note sous Com., 25 mars 2020, n° 16-20.520, *Gazette du Palais* 13 oct. 2020, n° 388y3, p. 51.
- 39.** G. C. Giorgini, Demande en résolution du plan de sauvegarde ou de redressement pour cessation des paiements – Note sous Com., 26 févr. 2020, n° 18-18.680, *Gazette du Palais* 13 oct. 2020, n° 388x7, p. 67.
- 40.** G. C. Giorgini, Irrecevabilité de l'appel pour abus de majorité contre le plan de sauvegarde adopté par les comités de créanciers – Note sous Com., 26 févr. 2020, n° 18-19.737, *Gazette du Palais* 13 oct. 2020, n° 388x5, p. 65.
- 41.** G. C. Giorgini, Examen d'office de la compétence lors de l'ouverture d'une procédure d'insolvabilité – Note sous Com., 11 mars 2020, n° 19-10.657, *Gazette du Palais* 13 juill. 2020, n° 382u7, p. 49-52.
- 42.** G. C. Giorgini, Sanction de la consultation irrégulière du créancier sur le projet de plan – Note sous Com., 14 nov. 2019, n° 18-20.408, *Gazette du Palais* 21 avr. 2020, n° 377p4, p. 55-58.
- 43.** G. C. Giorgini, Défaut d'avertissement d'un créancier de l'Union européenne et déclaration de créance – Note sous Com., 22 janv. 2020, n° 18-19.917, *Gazette du Palais* 21 avr. 2020, n° 377p5, p. 64-65.
- 44.** G. C. Giorgini, Appel contre un jugement rejetant le plan de redressement et arrêtant un plan de cession – Note sous Com., 23 oct. 2019, n° 18-17.926, n° 18-10.688, *Gazette du Palais* 14 janv. 2020, n° 368e7, p. 70-71.
- 45.** G. C. Giorgini, Cautionnements consentis à l'occasion d'un accord de conciliation caduc : avis d'intempérie pour les créanciers ! – Notes sous Com. 25 sept. 2019, n° 18-15.655, *Gazette du Palais* 14 janv. 2020, n° 368g9, p. 52-55.
- 46.** G. C. Giorgini, Proportionnalité de la réparation due en cas de violation de l'obligation de confidentialité édictée en matière de mandat ad hoc et de conciliation – Note sous Com., 13 juin 2019, n° 18-10.688, *Gazette du Palais* 15 oct. 2019, n° 361a7, p. 50-51.
- 47.** G. C. Giorgini, Plan de sauvegarde : attention au financement des échéances du plan – Note sous Com., 9 juill. 2019, n° 18-17.129, *Gazette du Palais* 15 oct. 2019, n° 361a8, p. 56-58.

- 48.** G. C. Giorgini, Convention franco-italienne du 3 juin 1930 : lois applicables aux sûretés et à l'admission des créanciers – Note sous Civ., 1^{re}, 11 juill. 2019, n° 18-14.186, *Gazette du Palais* 15 oct. 2019, n° 361a6, p. 49-50.
- 49.** G. C. Giorgini, Effet universel de la procédure collective ouverte en France et office du juge-commissaire – Note sous Com., 29 mai 2019, n° 18-14.844, *Gazette du Palais* 15 oct. 2019, n° 361a5, p. 48-49.
- 50.** G. C. Giorgini, Déclaration de créances étrangères et représentation du créancier par un avocat – Note sous Com., 6 mars 2019, n° 17-22.365, *Gazette du Palais* 9 juill. 2019, n° 355v9, p. 43-44.
- 51.** G. C. Giorgini, Condamnation sous astreinte du dirigeant social après injonction de déposer les comptes sociaux – Note sous Com., 7 mai 2019, n° 17-21.047, *Gazette du Palais* 9 juill. 2019, n° 355w0, p. 44-45.
- 52.** G. C. Giorgini, Modalités d'apurement du passif et viabilité du plan de redressement – Note sous Com., 20 mars 2019, n° 17-27.527, *Gazette du Palais* 9 juill. 2019, n° 355w1, p. 56-57.
- 53.** G. C. Giorgini, Liberté de la presse et confidentialité du mandat ad hoc et de la conciliation – Note sous Com., 13 févr. 2019, n° 17-18.049, *Gazette du Palais* 16 avr. 2019, n° 350x2, p. 59-60.
- 54.** G. C. Giorgini, Possible approche globale des solutions dans les groupes de sociétés en difficulté – Note sous Com., 19 déc. 2018, n° 17-27.947, *Gazette du Palais* 16 avr. 2019, n° 350x9, p. 68-69.
- 55.** G. C. Giorgini, Retour sur les conditions du redressement d'une entreprise en difficulté – Note sous Com., 16 janv. 2019, n° 17-25.696, *Gazette du Palais* 16 avr. 2019, n° 350x4, p. 69-70.
- 56.** G. C. Giorgini, Sanction de l'absence d'indication d'un montant maximal dans la convention d'honoraires entre le débiteur et le mandataire ad hoc ou conciliateur – Note sous Com., 3 oct. 2018, n° 17-14.522, *Gazette du Palais* 15 janv. 2019, n° 339r4, p. 50-51.
- 57.** G. C. Giorgini, La constitutionnalité de la confidentialité du mandat ad hoc et de la conciliation n'est pas sérieusement contestable – Note sous Com., 4 oct. 2018, n° 18-10.688, *Gazette du Palais* 15 janv. 2019, n° 339r5, p. 51-52.
- 58.** G. C. Giorgini, *Vis attractiva concursus* et action en inopposabilité exercée devant les juridictions du lieu de situation des biens litigieux – Note sous Com., 24 mai 2018, n° 16-20.520, *Gazette du Palais* 9 oct. 2018, n° 332x2, p. 62-63.
- 59.** G. C. Giorgini, Conditions procédurales de la conversion en liquidation judiciaire à la suite du rejet de la proposition de plan de redressement du débiteur – Note sous Com., 20 juin 2018, n° 17-13.204, *Gazette du Palais* 9 oct. 2018, n° 332x3, p. 70-72.

- 60.** G. C. Giorgini, *Vis attractiva concursus* et action en concurrence déloyale – Note sous Com., 9 mai 2018, n° 14-23.273, *Gazette du Palais* 10 juill. 2018, n° 328x7, p. 52-53.
- 61.** G. C. Giorgini, Appréciation souveraine du juge du fond en matière de résolution du plan pour inexécution d'un engagement – Note sous Com., 28 févr. 2018, n° 17-10.289, *Gazette du Palais* 10 juill. 2018, n° 328x8, p. 57-58.
- 62.** G. C. Giorgini, Commissariat à l'exécution du plan et mandataire chargé de défendre l'intérêt collectif des créanciers – Note sous Com., 28 mars 2018, n° 16-23.665, *Gazette du Palais* 10 juill. 2018, n° 328y1, p. 58-59.
- 63.** G. C. Giorgini, Procédure secondaire d'insolvabilité et sanction du défaut de déclaration de la cessation des paiements – Note sous Com., 7 févr. 2018, n° 17-10.056, *Gazette du Palais* 17 avr. 2018, n° 321j2, p. 56-57.
- 64.** G. C. Giorgini, Unité du patrimoine, localisation des actifs et caractérisation de la cessation des paiements – Note sous Com., 7 févr. 2018, n° 16-26.404, *Gazette du Palais* 17 avr. 2018, n° 321j3, p. 57-58.
- 65.** G. C. Giorgini, Pas de plan sur quinze ans pour les personnes morales exploitants agricoles – Note sous Com., 29 nov. 2017, n° 16-21.032, *Gazette du Palais* 17 avr. 2018, n° 321h1, p. 65-66.
- 66.** G. C. Giorgini, Résolution du plan de continuation et recours du commissaire à l'exécution du plan – Note sous Com., 29 nov. 2017, n° 16-18.138, *Gazette du Palais* 17 avr. 2018, n° 321h2, p. 66-67.
- 67.** G. C. Giorgini, Pas de condition supplémentaire à la tierce opposition du créancier ! – Note sous Com., 15 nov. 2017, n° 16-14.630, *Gazette du Palais* 16 janv. 2018, n° 311d2, p. 67-68.
- 68.** G. C. Giorgini, Plan de redressement et apurement de la créance résultant d'un emprunt immobilier : primauté du droit des entreprises en difficulté – Note sous Com., 14 juin 2017, n° 15-22.945, *Gazette du Palais* 10 oct. 2017, n° 304t5, p. 67-68.
- 69.** G. C. Giorgini, Accord de conciliation valant transaction : attention aux conditions de fond ! – Note sous Com., 5 juill. 2017, n° 15-22.220, *Gazette du Palais* 10 oct. 2017, n° 304t2, p. 60-61.
- 70.** G. C. Giorgini, Localisation frauduleuse du centre des intérêts principaux du débiteur révélée *a posteriori* – Note sous Com., 8 mars 2017, n° 15-16.628, *Gazette du Palais* 10 oct. 2017, n° 304t1, p. 59-60.
- 71.** G. C. Giorgini, L'éthique à l'épreuve de la pratique : l'impartialité du tiers évaluateur de l'article 1592 du Code civil – Note sous Com., 5 oct. 2004, *BJS* 2005, p. 262-270.

g) Communications à des colloques et conférences publiées ou en cours de publication

- 1. Le Financement de Contentieux par les Tiers : une réponse *ad hoc* pour le traitement de l'insolvabilité ?** *in* « La justice à la croisée des chemins – Entre marchandisation et algorithmisation », Colloque international, Nice, France, 20-21 nov. 2023 (sous la direction de M. Teller et G. Cerqueira)
- 2. Le régime juridique des actifs numériques en prévention** *in* Le droit des entreprises en difficulté à l'épreuve des actifs numériques, Paris, France, 12 oct. 2023 (sous la direction de M. Douaoui-Chamseddine) [Communication avec C. Fort]
- 3. Commerce et éthique dans les laboratoires sociaux de la science-fiction – Le cas du cycle de *Dune* de Frank Herbert** *in* « Les laboratoires sociaux de la science-fiction », Nice, France, 14-15-16 sept. 2023 (sous la direction de U. Bellagamba, G.C. Giorgini, E. Picholle, Y. Rumpala, M. Teller)
- 4. Les procédures collectives du droit des entreprises en difficulté au service de l'humain** *in* « Congrès international des procédures : La procédure au service de l'humain – Congrès à la mémoire du Professeur Jean-François Renucci », Colloque international, Nice, France, 22-23 sept. 2022 (sous la direction de Y. Strickler)
- 5. Le vote et l'adoption des plans** *in* « Temps nouveaux pour l'entreprise en difficulté – Réformes 2021 Mode d'emploi », Colloque national, Bordeaux, France, 20-21 oct. 2021 (sous la direction de L. Sautonie Laguionie) [Communication avec C. Fort]
- 6. Les juridictions consulaires françaises, juges du droit économique** *in* « Les juridictions au coeur des interactions sociales – Approche franco-russe », Colloque international, Nice, France, 5 mai 2020
- 7. Les besoins du commerce international à l'ère de la révolution algorithmique** *in* « Le sens des libertés économiques de circulation », Colloque international, Nice, France, 23-24 mai 2019 (sous la direction de J.-S. Bergé et G.C. Giorgini)
- 8. L'accompagnement des entreprises sinistrées dans le cadre des procédures de prévention des difficultés des entreprises** *in* « Aspects juridiques des inondations », Colloque national, Toulon, France, 26 avr. 2016
- 9. La “sauvegarde”, procedura concorsuale di prevenzione della crisi d'impresa** *in* « Le soluzioni preventive et negoziate della crisi d'impresa nell'esperienza italiana e francese », Colloque international, Napoli, Italie, 30 oct. 2014 (sous la direction de C. Amatucci)
- 10. Risque économique et procédures d'insolvabilité dans le droit uniforme OHADA** *in* « La fonction économique du droit : Regards croisés sur les vingt (20) ans de l'OHADA », Colloque international, Marseille, France, 20 et 21 nov. 2013

- 11. L'œuvre d'art et la normalisation du risque de défaillance** in « Le marché de l'art en Europe – Entre champs culturels et économie réelle, quelles régulations ? », Colloque national, Paris, France, 10 et 11 mai 2011 (sous la direction de G.C. Giorgini et S. Pérez)
- 12. Arbitrage et droit européen des faillites** in L'arbitrage commercial et l'espace judiciaire européen, Nice, France, 20-21 janvier 2005 (sous la direction de D. Vidal)

h) Communications à des colloques, conférences et séminaires n'ayant pas fait l'objet de publication

- 1.** G. C. Giorgini, « Cripto-attivi e procedure d'insolvenza », Séminaire international Dialoghi sul diritto francese delle imprese in crisi, Université Federico II, Naples, Italie, 29 mars 2023
- 2.** G. C. Giorgini, « L'authenticité artistique à l'épreuve de l'IA » (« L'Art et l'intelligence artificielle », Cycle Programme Chaire DL4T « Vers l'acceptabilité sociale des algorithmes ? » – 3IA Côte d'Azur), Université Côte d'Azur, Nice, 23 nov. 2021
- 3.** G. C. Giorgini, « En2BrIa: Enhancing Enforcement under Brussels Ia and Beyond – Final conference », Conférence internationale, Université Côte d'Azur, Nice, France, 23 nov. 2020
- 4.** G. C. Giorgini, « En2BrIa : Effective Enforcement under Brussels Ia regime », Séminaire international, Université de Tirana, Tirana, Albanie, 15 oct. 2020
- 5.** G.C. Giorgini, « En2BrIa : Coordinating Brussels Ia with other instruments of EU Law : A roundtable on theoretical and practical issues », Conférence internationale, Université de Gènes, Gènes, Italie, 24 sept. 2020
- 6.** G.C. Giorgini, « La lutte contre les violences faites aux femmes au travail », Colloque national de l'Association des Avocats Praticiens de Droit Social, Nice, France, 29 nov. 2019
- 7.** G.C. Giorgini, « Un nuovo ruolo per gli amministratori delle procedure d'insolvenza », Colloque international « La prévention des difficultés des entreprises – Regards franco-italiens », Milan, Italie, 18 oct. 2019
- 8.** G. C. Giorgini, « The changing framework of insolvency law : France », Colloque international « The Changing framework of insolvency law », Université de Stockholm, Stockholm, Suède, 12 févr. 2018.
- 9.** G. C. Giorgini, « Principi “globali” per la cooperazione nei casi di insolvenza internazionale », Colloque international « Legal problems of bankruptcy », Université de Saint-Pétersbourg, Saint-Pétersbourg, Russie, 9 févr. 2015.
- 10.** G. C. Giorgini, « Valeur économique et droit », Colloque international « La valeur, les valeurs, le droit », Université de Toulon, Toulon, France, 28 nov. 2014

11. G. C. Giorgini, « Le centre des intérêts principaux du débiteur, concept global », Colloque international (avec le Centre Perelman de Philosophie du droit de Bruxelles) : « Journées du droit économique : L'École de Nice rencontre l'École de Bruxelles », Université de Nice Sophia Antipolis, Nice, France, 24 et 25 nov. 2014
12. G. C. Giorgini, « Approche comparatiste des politiques législatives en matière de gestion des phénomènes de défaillance », Colloque international « L'Europe et le monde slave aujourd'hui – Aspects économiques, juridiques, politiques et géopolitiques », Université de Nice Sophia Antipolis, Nice, France, 6 et 7 mai 2014

RESPONSABILITES SCIENTIFIQUES

a) Responsabilités

- 2024-2026** Co-responsable avec Monsieur Ugo Bellagamba du *Working Package* 16 du projet européen STUDENTS4CHANGE (CERV-2023-CITIZENS-CIV).
- 2024** Co-responsable avec Monsieur Ugo Bellagamba du *Working Package* 2 de l'ANR HYPERHUMAIN (projet arrêté à l'issue de la phase d'évaluation 2).
- 2023-** Responsable de la rubrique « Aspects internationaux » de la Gazette du Palais éd. spéc. Droit des entreprises en difficulté
- 2021-** Membre du Comité de perfectionnement et de l'équipe pédagogique du M1 Droit public, Parcours Droit public approfondi
- 2018-** Membre du Comité de perfectionnement et de l'équipe pédagogique du M1 Droit public, Parcours Fiscalité de l'Entreprise
- 2017-2023** Responsable des rubriques « Prévention » et « Aspects internationaux » de la Gazette du Palais éd. spéc. Droit des entreprises en difficulté
- 2017-2021** Responsable de la rubrique « Plans de sauvegarde et de redressement » de la Gazette du Palais éd. spéc. Droit des entreprises en difficulté

b) Directions et coordinations scientifiques

- 2018-2021** Coordonnateur pour l'Université Côte d'Azur du projet européen En2BrIa <https://dispo.unige.it/node/1042> [consulté le 8 juin 2023]
Projet n° JUST 831598
Programme Justice de l'Union Européenne 2014-2020, JUST-JCOO-AG-2018.JUST
Durée du programme : 26 mois (24 mois originellement, 26 mois après amendement)
Universités participantes : Université de Gènes (Italie), Université de Valencia (Espagne), Université de Tirana (Albanie), Université Côte d'Azur (Nice, France).
Budget global : 161.480 €.
- 2020** Direction scientifique de la Conférence internationale, « En2BrIa: Enhancing Enforcement under Brussels Ia and Beyond - Final conference », Nice, France, 23 nov. 2020
- 2019** 1. Co-direction scientifique avec Maître Valentina Roberto et Maître Jean-François Tognaccioli (de l'Union des Avocats Européens) du Colloque

international « La prévention des difficultés des entreprises – Regards franco-italiens », Milan, Italie, 18 oct. 2019

2. Co-direction scientifique avec le Professeur Jean-Sylvestre Bergé du Colloque international « Le sens des libertés économiques de circulation », Nice, France 23-24 mai 2019.

2012 Co-direction scientifique avec Madame Sophie Perez (de l'Université de Toulon) du Colloque national « Le marché de l'art en Europe – Entre champs culturels et économie réelle, quelles régulations ? », Paris, France 10 et 11 mai 2012

c) Missions d'expertise

Membre de l'équipe d'experts réunie autour du Pr. Laura Sautonie Laguionie consultée par le Ministère de la Justice à l'occasion de la négociation et de la transposition de la Directive (UE) n° 2019/1023 du Parlement européen et du Conseil du 20 juin 2019 relative aux cadres de restructuration préventive, à la remise de dettes et aux déchéances, et aux mesures à prendre pour augmenter l'efficacité des procédures en matière de restructuration, d'insolvabilité et de remise de dettes, et modifiant la directive (UE) 2017/1132 (directive sur la restructuration et l'insolvabilité)

c) Directions, coordinations scientifiques de colloques

2023 Co-direction scientifique du Colloque national « Les laboratoires sociaux de l'Imaginaire – Face aux défis de l'anthropocène », Nice, 14-16 sept. 2023

2020 Direction scientifique de la Conférence internationale, « En2BrIa: Enhancing Enforcement under Brussels Ia and Beyond - Final conference », Nice, France, 23 nov. 2020

2019 Co-direction scientifique du Colloque international « La prévention des difficultés des entreprises – Regards franco-italiens », Milan, Italie, 18 oct. 2019

Co-direction scientifique du Colloque international « Le sens des libertés économiques de circulation », Nice, France 23-24 mai 2019.

2012 Co-direction scientifique du Colloque national « Le marché de l'art en Europe – Entre champs culturels et économie réelle, quelles régulations », Paris 10 et 11 mai 2012

d) Membre de jurys de thèse

2023 BAH Fatoumata Diariou, « L'insolvabilité internationale aux prises des ordres juridiques communautaires. Étude comparée de droit OHADA et de droit de l'Union européenne », sous la direction de Eugénie FABRIES LECEA, Univ. Toulouse I Capitole, 7 déc. 2023.

INFORMATIONS SIGNIFICATIVES SUR LE DEROULEMENT DE LA CARRIERE ET LES CONDITIONS D'EXERCICE

- 2021-** Membre de droit du Conseil ainsi que du Comité consultatif de l'Institut de la Paix et du Développement (Université Côte d'Azur)
Membre élu du Comité de pilotage et du Comité Scientifique et Pédagogique de l'EUR LexSociété (Université Côte d'Azur)
- 2018-** Responsable du Master 2 Parcours *Droit et Pratique du Commerce International* (Université Côte d'Azur)
- 2014-2021** Membre élu de la Commission Paritaire des Ressources Humaines 01 (Droit privé et Sciences criminelles) de l'Université Nice Sophia Antipolis
- 2014-2018** Responsable du Master 2 Parcours *Droit et Pratique des Affaires Internationales* (Université Nice Sophia Antipolis)
- 2014** Professeur invité à l'Université Federico II (Séminaire « Droit européen de l'insolvabilité »), Naples, Italie, mai 2014.
- 2013-2019** Vice-Doyen Délégué aux Relations Internationales de l'UFR Droit et Science politique – Université Nice Sophia Antipolis
- 2012-2016** Membre élu du Conseil Scientifique de l'Université Nice Sophia Antipolis et de son Bureau.
Membre élu de la Commission des finances de l'Université Nice Sophia Antipolis.
- 2010-2020** Membre élu du Conseil de gestion de l'Institut du Droit de la Paix et du Développement (IDPD) – Université Nice Sophia Antipolis
- 2010-2014** Co-responsable avec le Pr. Alain PIQUEMAL du Master 2 Parcours *Droit et Pratique des Affaires Internationales* (Université Nice Sophia Antipolis)
- 2005-2007** Chargé de Travaux Dirigés à l'Université Nice Sophia Antipolis
- 2003-2005** ATER à l'Université Nice Sophia Antipolis
- 2000-2003** Allocataire de recherche en droit international et Moniteur (CIES) à l'Université Nice Sophia Antipolis

Participation à des comités de sélection

- 2023** Université Côte d'Azur, 1 poste de MCF, membre du comité de sélection
- 2019** Université de Nice Sophia Antipolis, 1 poste de MCF, membre du comité de sélection
- 2012** Université de Nice Sophia Antipolis, 1 poste de MCF, membre du comité de sélection
- 2011** Université de Toulon, 1 poste de MCF, membre du comité de sélection
- 2008** Université de Nice Sophia Antipolis, 1 poste de MCF, membre du comité de sélection

Participation à des sociétés savantes, etc.

- Membre de INSOL (www.insol.org)
- Membre de Trans Europe Experts (www.transeuropexperts.eu), Pôle Insolvabilité
- Membre de la Société de Législation Comparée (www.legiscompare.fr), Section Insolvabilité
- Membre du GDR n° 3769 « Normes, Sciences et Techniques » (GDR NoST)
- Membre du Comitato Vincenzo Buonocore pour les Rencontres internationales de droit commercial comparé, Université de Naples Federico II (Naples, Italie)